



**SPORTS
LOISIRS
VALLORBE**

Rapport de gestion

2020 – 2021

Sports et Loisirs de Vallorbe SA

Société fondée le 29 août 2017

Exercice : 1^{er} mai 2020 - 30 avril 2021

Conseil d'administration :

Président :	Christophe Schwerzmann	Désigné par la Municipalité
Vice-Président :	Stéphane Costantini	Désigné par la Municipalité
Secrétaire :	Jacques-André Chezeaux	Désigné par le Conseil communal
Membres :	Pierre Rigoli	Réélu par l'AG du 25.11.20
	Jérôme Perrin	Réélu par l'AG du 25.11.20

Organe de révision :

Fiduciaire Favre Révision SA, Lausanne désignée par l'AG du 25.11.20

Collaborateurs :

Aurélié Vilanova, cheffe d'exploitation administrative

Thibault Caron, chef d'exploitation technique

Gérard Sulzener, employé polyvalent

Raymond Jaccoud, employé polyvalent et nettoyages

Thierry Pivron, employé polyvalent jusqu'au 9 août 2020

Amandine Caron, garde-bains, du 2 juin 2020 au 30 septembre 2020

Alban Mougín, garde-bains, du 2 juin 2020 au 31 août 2020

Mathieu Guinet, garde-bains et employé polyvalent du 2 juin 2020 au 30 septembre 2020

Juliette Perrier, garde-bains, du 1^{er} juillet 2020 au 20 septembre 2020

Michael Asensio, garde-bains, du 14 août 2020 au 15 septembre 2020

Gilbert Apollo, employé polyvalent, dès le 8 septembre 2020

Assemblée générale :

Les actionnaires sont convoqués à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu :

Lundi 11 octobre à 20 h 00 à la salle du Martinet au Casino de Vallorbe

Ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Liste de présence
3. Procès-verbal de l'Assemblée générale 2020
4. Rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2020 - 2021
5. Présentation des comptes 2020 - 2021
6. Rapport de l'organe de révision
7. Discussion et vote sur les comptes
8. Décharge au conseil d'administration
9. Elections statutaires
10. Divers et propositions individuelles

Procès-verbal AG 2020 :

**Procès-verbal de l'Assemblée générale du 25 novembre 2020
tenue par procédure circulaire**

Présents : MM : Christophe Schwerzmann, Président, Stéphane Costantini, Pierre Rigoli et Jérôme Perrin membres du CA

Secrétaire : Jacques-André Chezeaux

Ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal de l'AG 2019
2. Acceptation des comptes 2019-2020
3. Décharge au CA
4. Désignation de l'organe de révision pour l'exercice 2020-2021
5. Election de Jérôme Perrin au CA pour une période de 3 ans
6. Election de Pierre Rigoli au CA pour une période de 3 ans

1.- Adoption du procès-verbal de l'AG 2019

Le procès-verbal est accepté par 999'271 voix il y a 8 abstentions

2.- Comptes 2019-2020

Les comptes sont acceptés par 999'271 voix il y a 10 abstentions

3.- Décharge du CA

Décharge du CA est acceptée par 998'862 voix il y a 224 abstentions

4.- Renouvellement du mandat de l'organe de révision

Le renouvellement du mandat de notre organe de révision est accepté par 999'281 voix

5.- Election de Jérôme Perrin pour un nouveau mandat de 3 ans

M. Jérôme Perrin est élu par 999'249 voix il y a 12 voix contre

6.- Election de Pierre Rigoli pour un nouveau mandat de 3 ans

M. Pierre Rigoli est élu par 999'261 voix

Tous les bulletins de vote ont été dépouillés. Le Président lève la séance.

Vallorbe, le 26 novembre 2020

Le Président : Ch. Schwerzmann

Le Secrétaire : JA Chezeaux

Rapport d'activité :

Le Conseil d'administration (CA) s'est réuni à 12 reprises. Le CA était en outre représenté aux diverses séances ou manifestations suivantes :

- à l'assemblée des petites piscines régionales,
- à l'assemblée générale de l'Association des Amis de la Piscine de Vallorbe,
- à l'assemblée générale du Hockey-Club Vallorbe,
- aux séances hebdomadaires pour la création d'une nouvelle patageoire,
- à diverses séances de chantier à la patinoire,
- à l'assemblée générale des piscines romandes et tessinoises,
- à l'assemblée générale des patinoires artificielles romandes et tessinoises,
- au repas de soutien et démonstration de patinage artistique de Jaysen Lambercy.

Les faits marquants de cette 3^{ème} année de fonctionnement sont les suivants :

Il n'est évidemment pas possible de faire l'impasse sur la pandémie de la Covid-19 et de la situation sanitaire qui a fortement bouleversé l'exploitation de nos trois sites.

- Des demandes RHT (réduction horaire de travail) ont été demandées à l'Etat de Vaud. Après en avoir obtenu pour un de nos collaborateurs dans un premier temps, l'Etat de Vaud a changé son ordonnance « Covid-19 » il n'était dès lors plus possible de pouvoir en bénéficier, Sports et loisirs de Vallorbe SA étant en majorité en mains de collectivités publiques, Nous avons pu néanmoins honorer les contrats avec nos collaborateurs. De nombreux travaux de rénovation ont pu être réalisés et des heures supplémentaires reprises.
- L'assemblée générale, n'ayant pu se dérouler en présentiel pour les raisons sanitaires évoquées ci-dessus, les différents votes ont été récoltés par voie circulaire.
- Un nouveau site internet a été mis en ligne à la satisfaction de nos clients qui peuvent désormais réserver leurs séjours au camping par ce moyen.

www.sports-loisirs-vallorbe.ch

Le Conseil d'administration remercie chaleureusement l'ensemble des services communaux pour leurs aides et conseils, et particulièrement la bourse communale pour la tenue des comptes.

Camping

Le camping a pu ouvrir le 1^{er} mai mais uniquement pour les saisonniers, les gens de passage n'étant pas autorisés en raison de la pandémie. Enfin, début juin, la saison peut reprendre son cours normalement. Décision est prise de fermer à nouveau le camping pendant la période hivernale, l'essai de la saison précédente n'ayant pas été tout à fait concluant. Au vu du mécontentement de cette décision de certains de nos habitués, un essai aura probablement à nouveau lieu en réadaptant certains tarifs pour l'hiver suivant.

Des problèmes de fuite d'eau sont constatés sur la borne Euro-Relais qui avait été installée par la commune il y a de très nombreuses années.

Un nouveau mobile-home a été acquis.

Suite aux problèmes récurrents de la puissance électrique et du réseau Wifi, une étude est entreprise afin de remédier à ces difficultés.

Piscine

Au vu de la situation sanitaire, la piscine a pu ouvrir seulement le 6 juin au lieu de la traditionnelle ouverture à mi-mai. Néanmoins, il a été décidé de fermer à mi-septembre au lieu de fin août pour compenser légèrement cette diminution d'ouverture hebdomadaire. Après un démarrage en douceur au vu de la météo en juin, la saison peut être qualifiée de bonne.

L'ancienne pataugeoire datant de 1994 a été totalement remplacée par une nouvelle avec une filtration et un chauffage indépendant du grand bassin. L'accès au gazon à l'arrière de celle-ci est resté inaccessible pour la saison en raison des atteintes dûes aux chantiers. Cette pataugeoire a pu ouvrir dès le 17 juillet. Pour la suite des travaux, des études complémentaires sont entreprises afin de changer le liner du grand bassin, remplacer le toboggan ainsi que la mise aux normes de la station de filtration.

Un traitement intensif est entrepris sur toute la surface de la piscine en plusieurs étapes entre les mois d'octobre et avril, hormis le talus, en raison de la forte présence de hannetons et un engazonnement est effectué, suite aux travaux de la pataugeoire.

Un container pour y stocker provisoirement l'outillage est mis à disposition par la commune.

Un grand service est entrepris sur l'aspirateur du bassin.



Patinoire

La patinoire aura été le site le plus fortement impacté par la pandémie de coronavirus.

En effet après l'arrêt brutal de la saison 2018-2019, l'ouverture est fixée au 18 septembre avec l'espoir d'une saison normale. Malheureusement, le 24 octobre, de nouvelles restrictions sont annoncées par le Conseil fédéral avec uniquement la possibilité d'accueillir les enfants pour le patinage public et les entraînements de hockey et de patinage artistique. Toutes les compétitions sont stoppées ! Puis une nouvelle restriction intervient le 4 novembre pour le patinage public ainsi que la fermeture de la buvette. Dès le 10 décembre, le public est à nouveau autorisé à patiner ainsi que la buvette à ouvrir. Les compétitions restent interdites. Le 26 décembre, la buvette doit à nouveau fermer. Au vu de l'arrêt total des compétitions, le conseil d'administration décide de fermer la patinoire le 31 janvier pour la saison.

Pendant cette saison compliquée, les mesures et études concernant les problèmes de condensation, de chute de neige du toit et d'acoustique continuent par la pose, entres autres de sondes par l'entreprise La Pati, sous l'égide de l'université de Fribourg.

Formation :

Diverses formations dédiées aux premiers secours sont régulièrement suivies par l'ensemble des collaborateurs ainsi que les mises à jour pour les brevets de gardes-bains.

Sports et Loisirs de Vallorbe SA
Vallorbe

BILAN AU 30 AVRIL 2021

	<u>30.04.2021</u>	<u>30.04.2020</u>
	CHF	CHF
ACTIF		
<u>ACTIF CIRCULANT</u>		
<u>TRESORERIE ET ACTIFS COTES EN BOURSE DETENUS A COURT TERME</u>		
Caisse	3 410.90	1 176.45
Poste	83 997.97	76 478.37
Banques	<u>656 485.84</u>	<u>512 052.54</u>
	743 894.81	589 707.36
<u>COMMUNE DE VALLORBE</u>		
Compte courant	0.00	150 622.74
Remb. travaux Piscine	<u>87 417.35</u>	<u>81 807.10</u>
	87 417.35	232 429.84
	831 312.16	822 137.20
<u>CREANCES RESULTANT DE VENTES ET DE PRESTATIONS DE SERVICES</u>		
Envers des tiers	<u>28 638.00</u>	<u>57 029.35</u>
<u>AUTRES CREANCES A COURT TERME</u>		
Charges sociales, comptes courants	<u>2 545.80</u>	<u>2 793.80</u>
<u>ACTIFS DE REGULARISATION</u>		
Actifs transitoires	<u>29 493.25</u>	<u>32 330.75</u>
<i>Total de l'actif circulant</i>	<u>891 989.21</u>	<u>914 291.10</u>
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>		
<u>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</u>		
Titres	<u>1.00</u>	<u>1.00</u>
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>		
Patinoire	0.00	0.00
Patinoire - agrandiss. et toiture	5 018 148.55	4 988 331.70
Piscine	421 033.30	487 225.00
Piscine - assainissement	<u>752 336.08</u>	<u>279 421.58</u>
	6 191 517.93	5 754 978.28
<i>Total de l'actif immobilisé</i>	<u>6 191 518.93</u>	<u>5 754 979.28</u>
<u>TOTAL DE L'ACTIF</u>	<u>7 083 508.14</u>	<u>6 669 270.38</u>

Sports et Loisirs de Vallorbe SA
Vallorbe

BILAN AU 30 AVRIL 2021

PASSIF	30.04.2021	30.04.2020
	CHF	CHF
<u>CAPITAUX ETRANGERS A COURT TERME</u>		
<u>DETTES RESULTANT D'ACHATS ET DE PRESTATIONS DE SERVICES</u>		
Créanciers fournisseurs	17 354.30	95 191.08
Autres créanciers	297.00	390.00
	<u>17 651.30</u>	<u>95 581.08</u>
<u>PASSIFS DE REGULARISATION</u>		
Passifs transitoires	16 254.49	9 500.55
<i>Total des capitaux étrangers à court terme</i>	<u>33 905.79</u>	<u>105 081.63</u>
<u>CAPITAUX ETRANGERS A LONG TERME</u>		
<u>DETTES A LONG TERMES</u>		
Commune de Vallorbe - compte courant	48 873.95	0.00
Prêt LIM - Patinoire	0.00	0.00
Commune de Vallorbe - Solde Piscine	357 533.30	402 225.00
Prêt LIM - Piscine	63 500.00	85 000.00
Commune de Vallorbe - Assainissement Piscine	752 336.08	279 421.58
Commune de Vallorbe - Toiture patinoire	5 018 148.55	4 988 331.70
	<u>6 240 391.88</u>	<u>5 754 978.28</u>
<i>Total des capitaux étrangers à long terme</i>	<u>6 240 391.88</u>	<u>5 754 978.28</u>
<i>Total des capitaux étrangers</i>	<u>6 274 297.67</u>	<u>5 860 059.91</u>
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
<u>CAPITAL</u>		
Capital-actions	1 000 000.00	1 000 000.00
	<u>1 000 000.00</u>	<u>1 000 000.00</u>
<u>RESERVES FACULTATIVES ISSUES DU BENEFICE</u>		
Réserve issue de la cession du patrimoine de l' A.A.P.V.	60 627.90	60 627.90
PP reporté	-251 417.43	-251 417.43
Résultat de l'exercice	0.00	0.00
	<u>-190 789.53</u>	<u>-190 789.53</u>
<i>Total des capitaux propres</i>	<u>809 210.47</u>	<u>809 210.47</u>
<u>TOTAL DU PASSIF</u>	<u>7 083 508.14</u>	<u>6 669 270.38</u>

Vallorbe, le 7 septembre 2021

Sports et Loisirs de Vallorbe SA



COMPTE DE RESULTAT
POUR LA PERIODE DU 1ER MAI 2020 AU 30 AVRIL 2021

	2020/2021	2019/2020
	CHF	CHF
Administration		
Subventions communales et d'associations de communes	590 979.60	588 267.40
Formation	-2 224.25	-2 118.00
Imprimés et fournitures de bureau	-574.05	-358.50
Annonces, journaux, documentation, publicité	-1 627.25	-3 318.35
Frais de réceptions et manifestations	-1 711.55	-19 208.49
Frais de téléphone	-10 658.83	-10 258.05
Frais bancaires et postaux	-881.08	-872.51
Honoraires, prestations de service	-23 112.55	-23 112.55
Assurances	-24 046.45	-16 038.00
Impôt foncier	-857.50	-1 316.50
Cotisations et dons	-1 589.00	-1 544.00
Frais divers	0.00	-150.00
	523 697.09	509 972.45
Camping		
Produit des loyers	9 000.00	9 000.00
Taxes camping	57 223.30	50 550.10
Recettes diverses	1 038.70	1 123.90
Salaires	-43 524.80	-39 013.05
Charges Sociales	-4 014.30	-3 518.35
Caisse de pension	-1 563.75	-1 416.10
Assurances de personnes	-1 235.80	-1 086.60
Achat de machines, de matériel d'exploitation et d'entretien	-20 230.00	-19 259.55
Eau	-1 814.90	-925.95
Gaz	-5 874.65	-4 633.90
Eclairage	-8 802.15	-6 198.65
Achat carburant	-219.85	0.00
Entretien machines, matériel d'exploitation et d'entretien	-907.20	-4 573.80
Entretien installations	0.00	-1 208.00
Défalcatons	-1 500.00	
Charges TVA	-1 072.94	-1 386.90
Frais divers	-668.00	-932.25
	-24 166.34	-23 479.10
Patinoire		
Entrées public	18 885.78	49 215.40
Location glace	28 383.75	75 667.50
Location locaux	10 000.00	15 420.00
Recettes diverses	925.80	4 515.65
Dons	0.00	400.00
Publicité	20 562.50	25 309.60
Salaires	-136 902.60	-135 696.75
Charges sociales	-12 645.45	-14 332.80
Caisse de pensions	-5 012.40	-5 158.65
Assurances de personnes	-3 943.55	-3 805.85
Achat de machines, de matériel d'exploitation et d'entretien	-18 234.30	-49 195.77
Eau	-1 356.90	-4 887.15
Gaz	-19 564.50	-22 762.80
Electricité	-57 126.35	-75 106.50
Achat carburant	0.00	-26.00
Entretien bâtiments	0.00	0.00
Entretien machines, matériel d'exploitation et d'entretien	-19 308.50	-36 253.05
Entretien installations	-6 190.10	-2 738.65
Leasing	-19 618.80	-19 618.80
Charges TVA	-2 242.28	-4 048.22
Frais divers	-2 070.70	-5 351.60
Amortissement	0.00	-47 360.00
	-225 458.60	-255 814.44

Sports et Loisirs de Vallorbe SA
Vallorbe

COMPTE DE RESULTAT
POUR LA PERIODE DU 1ER MAI 2020 AU 30 AVRIL 2021

	<u>2020/2021</u>	<u>2019/2020</u>
	CHF	CHF
<i>Report</i>	274 072.15	230 678.91
Piscine		
Entrées public	51 679.55	65 743.85
Location locaux	6 000.00	6 000.00
Dépôt et locaux	866.45	528.00
Recettes diverses	87.65	12.95
Salaires	-128 324.40	-127 660.70
Charges sociales	-11 856.65	-11 284.10
Caisse de pensions	-3 097.50	-4 664.15
Assurances de personnes	-2 534.85	-2 595.60
Achat machines, de matériel d'exploitation et d'entretien	-35 968.92	-32 616.18
Eau	-3 897.30	-4 809.90
Gaz	-811.10	-820.70
Electricité	-17 632.05	-13 777.70
Achat carburant	-181.15	-217.70
Chauffage eau bassins	-35 189.90	-23 632.60
Entretien bâtiments	-2 243.55	-131.75
Entretien machines, matériel d'exploitation et d'entretien	-17 767.35	-8 041.50
Entretien installations	-4 803.80	-3 429.10
Charges TVA	-1 845.38	-2 613.33
Frais divers	-360.20	-477.00
Amortissements	-66 191.70	-66 191.70
	<u>-274 072.15</u>	<u>-230 678.91</u>
<i>Produits et (charges) extraordinaires</i>	0.00	0.00
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>

Vallorbe, le 7 septembre 2021

Sports et Loisirs de Vallorbe SA



ANNEXE
AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2020/2021

30.04.2021
CHF

30.04.2021
CHF

Informations sur les principes comptables appliqués, lorsqu'ils ne sont pas prescrits par la loi

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du droit comptable suisse (titre trente deuxième du Code des obligations). Les principaux principes d'évaluation appliqués qui ne sont pas prescrits par la loi sont décrits ci-après.

Informations, structure détaillée et commentaires concernant certains postes du bilan et du compte de résultat

Les investissements portés à l'actif du bilan doivent être amortis dans les délais suivants:

dix ans au plus pour le mobilier, l'équipement et les installations techniques, les machines, les véhicules, les subventions, les participations et les indemnités d'expropriation;

trente ans au plus pour les ouvrages de génie civil et d'assainissement, les bâtiments et constructions.

Par convention de cession de patrimoine au sens de l'article 181 du code des obligations, l'Association des amis de la piscine de Vallorbe a cédé à titre gratuit, un actif net de CHF 60'627.90. Un montant équivalent a été directement affecté en réserve.

Statut fiscal

Par décision datée du 8 août 2017, l'Administration Cantonale des impôts a décidé d'exonérer, sur le plan fédéral, cantonal et communale, la société "Sport et Loisirs de Vallorbe SA" de l'impôt sur le bénéfice et le capital.

Valeur résiduelle des dettes découlant d'opérations de crédit-bail assimilables à des contrats de vente et des autres dettes résultant d'opérations de crédit-bail, dans la mesure où celles-ci n'échoient pas ni ne peuvent être dénoncées dans les douze mois qui suivent la date du bilan

Engagements de Leasing	130'792.-	150 410.80
------------------------	-----------	------------

Autres informations prescrites par la loi	Néant	Néant
-------------------------------------------	-------	-------

Nombre de collaborateurs

La moyenne annuelle des employés à plein temps ne dépasse pas :	10 employés	10 employés
-----------------------------------------------------------------	-------------	-------------

Le conseil d'administration



Sports et loisirs de Vallorbe SA

Vallorbe

***RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION
COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE
ARRETE AU 30 AVRIL 2021***

Lausanne, le 7 septembre 2021



Route de Berne 52
Case postale 128
CH-1000 Lausanne 10
Tél. +41 (0)21 651 33 00
Fax +41 (0)21 651 33 01

contact@fiduciaire-favre.ch
www.fiduciaire-favre.ch

CHE-114.002.069 TVA

A l'assemblée générale
des actionnaires de
Sports et loisirs de Vallorbe SA

Vallorbe

n/réf. JFB/NME-mg 7744 FFR

Lausanne, le 7 septembre 2021

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

sur le contrôle restreint à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de Sports et loisirs de Vallorbe SA, Vallorbe

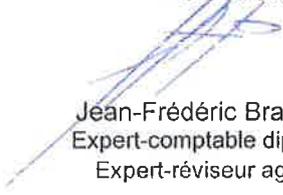
En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de Sports et loisirs de Vallorbe SA pour l'exercice 2020/2021 arrêté au 30 avril 2021.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil d'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

FIDUCIAIRE FAVRE REVISION SA


Jean-Frédéric Braillard
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé


Nicolas Métraux
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Annexe : comptes annuels

SPORTS ET LOISIRS DE VALLORBE SA
Place Du Pont 2
1337 Vallorbe

Fiduciaire Favre Révision SA
Rte de Berne 52
1010 Lausanne

Vallorbe, le 7 septembre 2021

Déclaration d'intégralité pour le contrôle restreint

Nous délivrons la présente déclaration d'intégralité en relation avec votre contrôle restreint des comptes annuels (bilan, compte de résultats et annexe de SPORTS ET LOISIRS DE VALLORBE SA pour l'exercice 2020/2021 arrêté le 30 avril 2021. Le but de votre contrôle est de déterminer s'il existe des éléments permettant de conclure que les comptes annuels et la proposition concernant l'emploi du bénéfice ne sont pas conformes dans tous leurs aspects significatifs à la loi suisse et aux statuts. Nous reconnaissons la responsabilité du conseil d'administration en ce qui concerne l'établissement des comptes annuels. Le conseil d'administration a approuvé les comptes annuels et va les communiquer à l'assemblée générale. Nous confirmons que les exigences légales, pour qu'il soit procédé à un contrôle restreint, sont réunies.

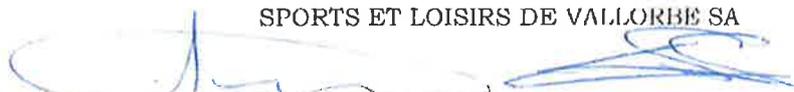
Nous vous confirmons, en toute bonne foi, les éléments suivants:

- Les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts et, à cet égard, ne comportent pas d'anomalies significatives (erreurs dans la saisie, l'évaluation, la présentation ou la publication. L'omission d'indications en fait également partie).
- Toutes les informations, tous les livres et documents comptables, ainsi que la correspondance commerciale et les procès-verbaux de toutes les assemblées générales et séances du conseil d'administration ont été mis à votre disposition. Par ailleurs, nous vous avons accordé un accès illimité à toutes les personnes que vous avez estimé nécessaire d'interroger pour obtenir votre assurance d'audit.
- Les informations sur les principes comptables appliqués dans les comptes annuels, lorsqu'ils ne sont pas prescrits par la loi, ont été mentionnées correctement dans l'annexe.
- La société SPORTS ET LOISIRS DE VALLORBE SA s'est conformée à tous les accords contractuels et prescriptions légales (p.ex. en matière d'impôts directs, de TVA, d'assurances sociales, de protection de l'environnement) dont le non-respect pourrait avoir une incidence significative sur les comptes annuels.
- Les informations que nous vous avons fournies concernant l'identification des parties liées sont complètes. De plus, la mention des avoirs et dettes à l'égard de parties liées (art. 959a, al. 4, CO) est complète et exacte.

- Nous n'avons aucune nécessité ou intention de liquider l'entreprise ou de restreindre de façon notable ses activités. Nous n'avons pas non plus connaissance d'événements qui portent sérieusement préjudice à la capacité de la société SPORTS ET LOISIRS DE VALLORBE SA à continuer son exploitation («going concern»).
- Nous vous avons communiqué dans le détail la constitution, la dissolution et l'état des réserves latentes (art. 959c, al. 1, ch. 3, CO).
- Nous n'avons aucun projet ou intention susceptible d'influencer de manière significative l'établissement du bilan, l'évaluation ou la présentation des actifs et des passifs reflétés dans les comptes annuels.
- La société SPORTS ET LOISIRS DE VALLORBE SA est l'ayant droit de tous ses actifs. Aucun d'entre eux n'a été nanti, à l'exception de ceux mentionnés dans les comptes annuels publiés dans l'annexe.
- Nous avons correctement enregistré et présenté tous les passifs et tous les engagements conditionnels (garanties, cautionnements et déclarations similaires envers des tiers).
- Tous les événements significatifs postérieurs à la date du bilan sont enregistrés et présentés dans les comptes annuels. Nous vous informerons immédiatement de tout événement dont nous aurons connaissance jusqu'à la date de l'assemblée générale et susceptible d'influencer de manière significative les comptes annuels.
- Des prétentions, résultant de litiges ou de différends, qui sont importantes pour l'appréciation des comptes annuels de l'entreprise, n'existaient pas à la date du bilan/sont mentionnées en annexe.
- Nous vous avons présenté tous les contrats de crédit. Les conditions y relatives étaient respectées à la date du bilan et le sont à la date de signature de la présente déclaration d'intégralité.
- Le montant et l'objet des fonds propres non librement disponibles (p.ex. les réserves au sens de l'art. 671 ss CO) sont correctement enregistrés et mentionnés dans les comptes annuels.

Vallorbe, le 7 septembre 2021

SPORTS ET LOISIRS DE VALLORBE SA



[Date / Adresse / Signature/s]

Annexes:

- Exemplaire signé des comptes annuels
- Documents mentionnés précédemment.

